



## INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

N° 29 – 14 novembre 2018

### Au sommaire

- Colza ..... 1  
Le vol de charançon du bourgeon terminal se poursuit, le pic de vol est passé, mais la douceur actuelle est favorable à l'activité des charançons..... 1  
Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. .... 1
- Céréales ..... 2  
Levée en cours..... 2  
Attention aux cicadelles et pucerons ..... 2
- Désherbage des céréales..... 2

### Colza

Le vol de charançon du bourgeon terminal se poursuit, le pic de vol est passé, mais la douceur actuelle est favorable à l'activité des charançons.

**Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.**

Le réseau de suivi du BSV indique des captures dans 80% des parcelles, la majorité est significative. Une intervention peut donc être justifiée en cas de petits colzas et captures significatives dans votre cuvette.

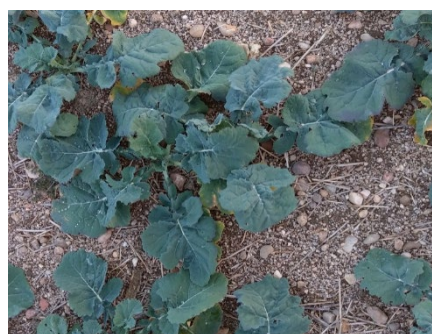


Photo 1 : colza à plus de 6 feuilles

# ▲ Céréales

## Levée en cours

Les premiers semis en plaine pointent de terre et ceux plus précoces en altitude ont 1 à 2 feuilles.

## Attention aux cicadelles et pucerons

Les traitements de semences ne protègent plus contre les ravageurs pucerons et cicadelles, surveiller les parcelles déjà levées ou en cours de levée.

### Seuils de nuisibilité :

Une observation directe des **cicadelles** sur la parcelle peut être pratiquée durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle à différents endroits : si sur 5 points d'observation le passage de l'observateur fait sauter devant lui au moins 5 cicadelles pour chaque point, le seuil est atteint.

Pour les **pucerons (photo 1)**, le seuil de nuisibilité est de 10% de pieds de blé porteurs d'au moins 1 puceron, ou la présence de pucerons quel que soit le nombre pendant plus d'une semaine. L'observation est délicate lors d'un temps couvert et froid.



Photo 2 (arvalis) : cicadelle



Photo 3 (arvalis) : pucerons sur feuille

# ▲ Désherbage des céréales

Recommandations pour les désherbages d'automne sur blé, orge ou triticale :

Attention, il ne faut pas intervenir sur une céréale au stade pointant, les premiers désherbages sont possibles à partir du stade 1 à 2 feuilles.

Les pluies de ces derniers jours vont permettre des levées régulières.

Produits ou mélanges utilisables à partir de 1-2 feuilles

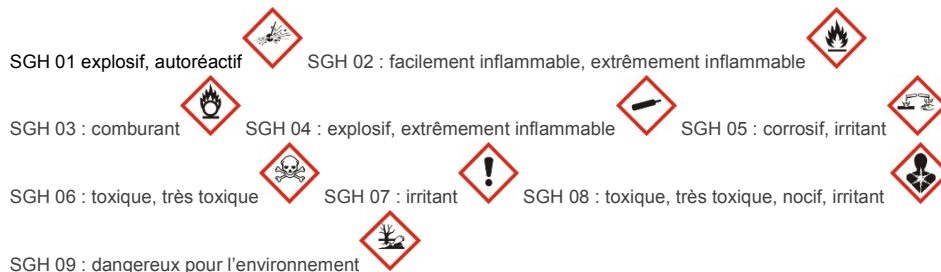
Produit [cibles]	Classe CLP	Matières actives	Dose /ha	Mention de danger	ZNT-DVP
DEFI (1) + CARAT(4) [Ray-Grass]	SGH07-08-09 SGH09	Prosulfocarbe 800 g/l Et flurtamone 250 g/l + Diflufénicanil 100 g/l	3 + 0,6	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	20 m
DEFI (1) + COMPIL ou TOISEAU...(2) [Ray-Grass]	SGH09 SGH07-08-09 SGH09	Prosulfocarbe 800 g/l et Diflufénicanil 500 g/l	3,0l + 0,2l	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	20 m
CARMINA MAX (2) (3) [Ray-Grass - Vulpins]	SGH07-08-09 CMR- Xn nocif	Chlortluron 600 g/l + diflufénicanil 40 g/l	2,5	H317, H351, H361d, H410	20 m
FOSBURI [Vulpins] Stade fin 3 feuilles	SGH07-08-09 Xn nocif	Flufénacet 400 g/l + Diflufénicanil 200 g/l	0,5 à 0,6 l	H302, H317, H373, H410	5 m -

(1) Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles : Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures. Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée. Les cultures non cibles concernées sont les suivantes : - cultures fruitières : pommes, poires - cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses - cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym - cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale.

(2) Choisir des variétés de blé tolérantes au chlortoluron

(3) Ne pas appliquer la préparation entre le mois de mars et le mois d'août, correspondant à la période de reproduction des oiseaux.

(4) Non autorisé sur triticale et seigle



Il existe de multiples solutions en désherbage d'automne, vous trouverez l'ensemble des préconisations d'Arvalis Institut du végétal sur le site [Arvalis-info.fr](http://Arvalis-info.fr) à la rubrique : [Résultats d'essais et préconisations ARVALIS. Cliquer ICI.](#)

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IF01762

Bulletin rédigé par

**Ginestière Y. – Lère F. – Masson M. - Mialon A. – Moigny F.**

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Pôle productions

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 95 - Fax : 04 73 44 45 50



[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»